

La communication autour du projet

Concertation préalable volontaire du 24 mars 2023 au 24 avril 2023

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. A l'occasion de cette concertation, la responsable de projet vous invite à une permanence publique le Vendredi 24 mars de 18h à 20h.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation.

■ En mairie de Sainte-Anne-sur-Vilaine pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;

- Lundi et mercredi : 8h30 à 12h30
- Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30
- Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 15h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

■ Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : ABOWind.com > zone information > nos projets > Bretagne



ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.




Contacts

Responsable du projet
Tiphaine Pennarun
Tél. : 06 89 07 68 74
tiphaine.pennarun@abo-wind.fr

Agence de Nantes
Immeuble Skyhome
2 rue André Tardieu
44200 Nantes

Directrice de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr



Tournés vers le futur

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 291 432

Projet photovoltaïque de Sainte-Anne-sur-Vilaine

Bulletin d'information n°2 - Mars 2023

Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous informer de l'avancement du projet photovoltaïque, sur la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine en Ile-et-Vilaine. Ce document est également l'occasion de vous informer de l'ouverture d'une concertation préalable grâce à une permanence publique le vendredi 24 mars prochain. (voir information en dernière page)

Nous espérons que ce bulletin répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter la responsable de projet par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin).






Localisation et caractéristique du projet de Sainte-Anne-sur-Vilaine

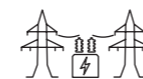
La zone d'étude initiale, d'environ 18 ha, située au sud - est du village de Sainte-Anne-sur-Vilaine au lieu-dit Le Verger, a été retenue dans un premier temps pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des états initiaux des études, le 1^{er} scénario d'implantation potentiel a été réalisé. Ce dernier présenté ci-dessous pourra être amené à évoluer après la consultation des services de l'état et la concertation préalable



Premier scénario d'implantation du projet photovoltaïque de Sainte Anne-sur-Vilaine

Composition du parc photovoltaïque

-  Panneaux
-  Chemins
-  Clôture
-  Poste de livraison
-  Locaux électriques



Puissance du parc
Env. 13 MWc

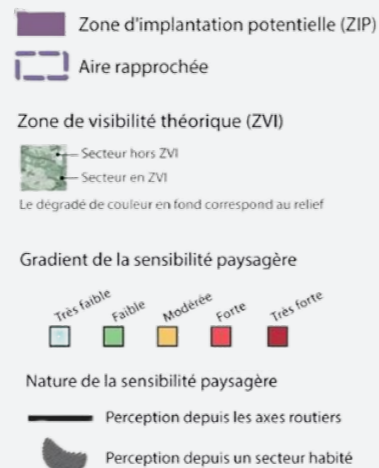
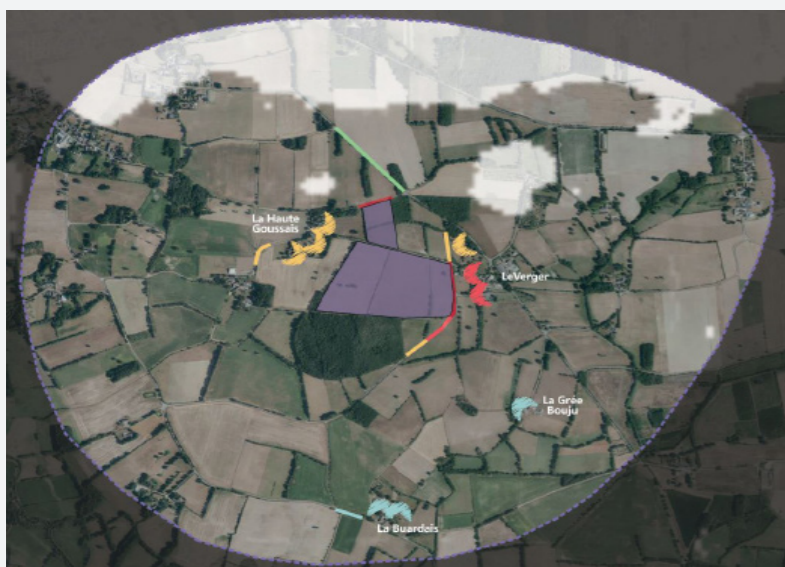
Estimation annuelle de la production électrique - Env. 13 000 MWh/an



Env. 5 480
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)



Etude paysagère - en cours d'élaboration



Carte des sensibilités paysagères © Couasnon

Le projet ne sera pas visible depuis les bourgs (Sainte-Anne-sur-Vilaine, Langon, Grand-Fougeray et Pierric) en majeure partie du fait du relief. Des sensibilités ont été identifiées au niveau des hameaux du Verger et la Haute Gouinsais. Ces points de vues seront étudiées grâce à différents photomontages créés.

De manière générale, la hauteur (environ 3m) du projet ainsi que la structure paysagère (relief et végétation) du territoire induisent un niveau de sensibilité peu élevé.

Etude préalable agricole - en cours d'élaboration

Comme énoncé dans le premier bulletin d'information (décembre 2022), ce projet est soumis à une étude préalable agricole.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'installation électrique couplera une production photovoltaïque à un élevage ovin de plein air déjà en place. L'alliance du pâturage tournant dynamique (optimisation de la gestion de la repousse de l'herbe et du temps de pâture des animaux) et d'une installation photovoltaïque apportera de nombreux avantages à l'élevage :

- L'ombrage apporté par les panneaux permet d'allonger les calendriers de pâture en améliorant la pousse de l'herbe sur la période estival
- Amélioration des conditions d'engraissement
- Abri face aux intempéries et chaleur
- Clôture d'enceinte qui permettra d'assurer la sécurité face à l'intrusion de gros gibiers ou autres personnes non autorisées
- Production d'électricité propre en faveur de la transition énergétique des territoires



Parc agri-voltaïque de Kevelear (Allemagne)

Un parc agrivoltaïque est le fruit de diverses études

La zone choisie résulte du souhait des propriétaires et exploitants des parcelles de développer un projet de production d'énergie renouvelable en parallèle de leur production agricole ovine.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, plusieurs études thématiques sont en cours de réalisation depuis 2021 en vue de déposer une demande de Permis de Construire.

- Étude naturaliste : Inventaire des espèces (faune, flore) et des milieux naturels,
- Étude paysagère : Etude des composantes du paysage,
- Projet agricole et Étude préalable agricole : Etat initial de l'économie agricole,
- Étude d'impact environnemental.

Les états initiaux sont terminés et présentés ci-dessous. L'étude des impacts se fera en suite sur la base du scénario d'implantation potentielle.

Résultats des états initiaux des études menées

Etude naturaliste- en cours d'élaboration

Carte des enjeux © Calidris



Hiver 2021

- Lancement des études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
- Consultations des services de l'État.

Printemps - Été 2022

- Rencontre des élus.
- Lancement des études réglementaires : paysagère, préalable agricole et d'impact.

Automne - Hiver 2022

- Distribution d'un 1^{er} bulletin d'information.
- Elaboration technique de la centrale photovoltaïque.
- Rencontre de la chambre d'agriculture et de la confédération paysanne.

Printemps 2023

- Distribution d'un 2nd bulletin d'information
- Concertation préalable
- Dépôt du dossier de permis à construire.

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

2023 - 2024

- Instruction du dossier par les services de l'État.
- Enquête publique.

2025 - 2026

- Construction du parc.
- Raccordement et mise en service.
- Début de l'activité agricole

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

Actuellement, les enjeux sont liés à la présence de haies autour de la zone en plus ou moins bon état de conservation, et qui sont pour la plupart favorables à la nidification de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales (Bruant jaune, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse), ainsi qu'au déplacement ou au refuge d'autres espèces comme les chiroptères, les mammifères terrestres ou encore les reptiles. Ces milieux, sont considérés comme d'enjeux forts pour la conservation des différentes espèces patrimoniales recensées sur le site.

Les milieux ouverts ne sont que ponctuellement fréquentés par certaines espèces d'oiseaux pour rechercher leur nourriture ou se reproduire (Alouette lulu et Alouette des champs) et ne présentent pas d'attrait particulier pour le reste de la faune. Ceux-ci peuvent ainsi être considérés comme d'enjeu faible ou modéré.

Les milieux à enjeux forts énoncés ci-dessus seront donc évités dans le scénario d'implantation final du projet photovoltaïque. Ce dernier se positionne exclusivement sur les milieux à enjeux de conservation faibles à modérés.

